



AUCAMVILLE

PM 122.2023

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION, DU STATIONNEMENT ET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE CHEMIN DES BOURDETTES

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de la société AGS Global Solutions en date du 02 juin 2023,

Considérant que pour permettre un déménagement et assurer la sécurité des personnes chargées de sa réalisation et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation, le stationnement et l'occupation du domaine public selon les dispositions suivantes,

ARRETE

Article 1: La circulation sera déviée sur la piste cyclable, le stationnement sera interdit et l'occupation du domaine public sera autorisée au niveau du n° 43 du chemin des Bourdettes afin que la société AGS Global Solutions puisse y stationner un camion de déménagement.

Cette réglementation sera applicable du mercredi 21 juin 2023 8 heures au jeudi 22 juin 2023 19 heures.

Article 2: La société autorisée à occuper le domaine public est AGS Global Solutions 82 route de Bayonne 31300 TOULOUSE.

Article 3: La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée sous le contrôle de la Police municipale, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

Article 4: La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur la zone de travaux est à la charge de l'entreprise mandatée.

Article 5: Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 05 juin 2023

Le Maire,

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

MAIRIE : place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ mairie@ville-aucamville.fr

ADRESSE POSTALE : CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX